



Amiens, le 24 OCT. 2008



LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE D'AMIENS
Chancelier des Universités

à

Mesdames et messieurs les personnels administratifs de
catégorie B et C

s/c de

Messieurs les Présidents d'université,
Madame et messieurs les Inspecteurs d'académie,
Directeurs des services départementaux de l'éducation nationale de
l' AISNE, de l' OISE et de la SOMME,
Monsieur le directeur du CROUS,
Madame la directrice du CRDP,
Messieurs les directeurs de la DRDJS et DDJS,
Monsieur le directeur du CREPS de Picardie,
Monsieur le délégué régional de l' ONISEP,
Mesdames et messieurs les directeurs de CIO,
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement,
Mesdames et messieurs les conseillers et conseillers techniques,
Mesdames et messieurs les coordinateurs et délégués de direction,
Mesdames et messieurs les chefs de division et de service.

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Division
des Personnels
d'Administration et
d'Encadrement

CH/SG n°

08 - 208

DPAE 3 - Gestion
administrative et
financière des
personnels
d'administration

Affaire suivie par :
Carole HOLLEVILLE
chef du bureau DPAE 3
Tél. :
03 22 82 38 71

Gestion de l' AISNE :
Tél. : 03 22 82 38 75

Gestion de l' OISE :
Tél. : 03 22 82 38 57
ou 03 22 82 69 20

Gestion de la SOMME :
Tél. : 03 22 82 38 56

Fax :
03 22 82 37 69
Mél :
ce.dpaid@ac-amiens.fr

20, boulevard
d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens
cedex 9

Objet : Fusion de corps de catégorie B et C de la filière administrative.

Le ministère de l'éducation nationale vient d'arrêter le principe de la fusion des corps de catégorie B et C de la filière administrative au 1^{er} janvier 2009. Ainsi deux nouveaux corps vont être créés (les décrets étant en cours de signature), à savoir :

- le **corps unique des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (SAENES)**, fusionnant le corps des secrétaires administratifs d'administration centrale (SAAC) et le corps des secrétaires d'administration scolaire et universitaire (SASU) ;
- le **corps unique des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (ADJENES)**, fusionnant le corps des adjoints administratifs d'administration centrale et le corps des adjoints administratifs des services déconcentrés.

Je vous précise que ce changement d'appellation n'a aucune incidence financière, mais devra offrir aux membres de ces corps la possibilité d'exercer dans les services centraux et déconcentrés, ainsi que dans les établissements relevant des ministres de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

Cette fusion, au 1^{er} janvier 2009, va affecter le calendrier d'avancement d'échelon de ces catégories de personnels en 2009. Ainsi, l'avancement sera réalisé en deux phases distinctes : la première inclura les agents dont la date moyenne de promotion est comprise entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2008. Elle devrait intervenir en janvier avec une régularisation financière sur la paye du mois de février 2009.

La deuxième campagne d'avancement pour les agents, dont la date moyenne de promotion est comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 août 2009, sera lancée à une date ultérieure intervenant après la réalisation des intégrations au 1^{er} janvier 2009.

Pour le Recteur et par délégation,
Le Secrétaire Général d'académie

Laurent GÉRIN